

Résultats statistiques

Les votations dans le canton de Genève en 2006 et l'élection de la Cour des comptes

Votations fédérales

En 2006, un référendum obligatoire, 4 référendums facultatifs et une initiative populaire ont été soumis en votation populaire, lors de 3 scrutins organisés les 21 mai, 24 septembre et 26 novembre.

Pour les six objets en votations, le taux de participation du canton de Genève a été plus élevé que la moyenne nationale : l'écart varie de 4,9 points de pourcentage en plus, pour la votation du 26 novembre sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est et sur les allocations familiales, à 8,3 points, pour la votation du 21 mai sur la modification des articles de la Constitution sur la formation. A noter que les cantons de Genève (51,3 % de "oui") et du Tessin, ainsi que le demi-canton de Bâle-Ville, se démarquent du reste de la Suisse pour avoir été les seuls à accepter l'initiative populaire "Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS", soumise au verdict des urnes le 24 septembre.

Dans le canton de Genève, comme par le passé, les hommes se sont proportionnellement mobilisés plus que les femmes pour se rendre aux urnes : l'écart en leur faveur est de 3,8 points de pourcentage pour le scrutin du 21 mai, de 1,4 point pour celui de 24 septembre et de 2,3 points pour celui du 26 novembre. Autre constante valable pour les deux sexes : les proportions les plus élevées de votants se situent parmi les électeurs âgés de 50 ans ou plus et, plus précisément, parmi la tranche d'âges comprise entre 50 et 80 ans.

Votations cantonales

En 2006, les électeurs du canton de Genève ont été appelés à s'exprimer sur huit objets (trois référendums obligatoires, trois initiatives populaires et deux contreprojets à des initiatives), dont trois proposés le 21 mai et cinq le 24 septembre. Lors de ce dernier scrutin, le souverain devait également indiquer sa préférence entre deux initiatives et leurs deux contreprojets, moyennant la question subsidiaire prévue dans de tels cas.

Les trois référendums ont été acceptés, ainsi que deux des trois initiatives. L'initiative "Sauvons le vivarium de Genève" a été rejetée, alors que les deux autres, acceptées, ont même reçu la préférence des électeurs face aux contreprojets présentés par le Grand Conseil, également acceptés.

Le taux de participation a été de 36,1 %, le 21 mai, et de 54,8 %, le 24 septembre. Par ailleurs, les remarques sur la participation par sexe ou par âge lors des votations fédérales tenues à ces deux mêmes dates s'appliquent également à ces scrutins.

Votations communales

Elles ont eu lieu le 22 octobre dans trois communes du canton : Chancy, Lancy et la ville de Genève. Le taux de participation a été respectivement de 57,2 %, de 37,0 % et de 29,4 % en ville de Genève. Les électeurs étrangers, appelés pour la première fois à s'exprimer en matière communale, se sont moins mobilisés que les électeurs suisses : leur taux de participation a été de 40,8 % à Chancy, contre 59,1 % pour les électeurs de nationalité suisse, de 26,5 % à Lancy (40,8 % pour les Suisses) et de 22,9 % en ville de Genève (32,0 % pour les Suisses).

Election de la Cour des comptes

Le peuple a accepté lors de la votation du 27 novembre 2005 l'institution d'une Cour des comptes dans le canton de Genève. La Cour des comptes, formée de 3 magistrats à plein temps et de 3 suppléants, est un organe externe, indépendant et autonome, chargé de contrôler l'administration cantonale, les institutions cantonales de droit public et les organismes subventionnés. Elle doit en particulier s'assurer que les activités qui sont menées par ces institutions respectent les principes énoncés dans les lois, que leurs comptes sont correctement tenus et, en particulier, que les fonds, crédits et valeurs qui y sont gérés sont employés à bon escient.

L'élection des magistrats de la Cour des comptes a eu lieu le 24 septembre. Pour la participation à ce scrutin valent les mêmes constatations de répartition par sexe ou par âge faites pour les autres votations tenues à cette même date.

Pour en savoir plus

Les résultats détaillés des votations cantonales, communales et fédérales, dans le canton de Genève, sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, domaine *votations*, à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/17/17_03/apercu.asp

Les résultats détaillés des élections cantonales, communales et fédérales, dans le canton de Genève, sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, domaine *elections*, à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/17/17_02/apercu.asp

Le site du Service des votations et élections propose les résultats complets des scrutins de ces dernières années dans le canton de Genève, aux adresses suivantes :

<http://www.geneve.ch/votations>

<http://www.geneve.ch/elections>

Les résultats des votations fédérales, par canton, sont publiés dans la Feuille fédérale et visibles sur le site Internet de la Chancellerie fédérale, à l'adresse suivante

<http://www.admin.ch/ch/fff/index.html>

ou dans les pages relatives aux "Droits politiques" :

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/index.html?lang=fr>

Contact : Paolo De Faveri (022.388.75.48)